

**M. E. F. Whelan** (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1 et 2.

	Inculpations	a)	b)	c)
1963-1964	11	9	1	1
1964-1965	5	4	1	—
1965-1966	12	11	1	—
1966-1967	7	7	—	—
1967-1968	5	5	—	—
1968-1969	13	9	2	2
1969-1970	12	11	1	—
	—	—	—	—
	65	56	6	3

LE COURRIER FÉDÉRAL EXPÉDIÉ EN FRAN-  
CHISE POSTALE

Question n° 801—**M. Mather**:

Combien coûte au ministère des Postes, en dollars et par année, le courrier fédéral expédié en franchise postale?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1968-1969, \$8,386,700.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE  
DE DÉPÔT DE DOCUMENT

LE COÛT DES ORDINATEURS ACHETÉS PAR  
LE GOUVERNEMENT

Question n° 44—**M. Benjamin**:

A combien s'élève le montant global des achats d'ordinateurs et de matériel auxiliaire effectués par le gouvernement du Canada, par fabricant, au cours de la dernière année financière?

(Le document est déposé.)

[Français]

### DEMANDE DE DOCUMENTS

**M. Yves Forest** (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motion portant production de documents n°s 211 et 315 sont acceptables par le gouvernement.

[Traduction]

**M. l'Orateur**: La Chambre consent-elle à ce que les motions n°s 211 et 315 soient censées avoir été adoptées?

**Des voix**: D'accord.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS—  
L'ÉQUIPEMENT DE FORMATION

Motion n° 211—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'expert préparé par *Strathmere Associates* au cours de l'année financière 1966-1967 pour le Conseil privé et concernant la préparation et la production de l'équipement nécessaire à la formation dont la Compagnie des jeunes Canadiens a pu disposer dans le cadre du développement des communautés, tel qu'il en est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

[M. Harding.]

L'ORDINATION ET L'INFORMATION  
DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Motion n° 315—**M. Skoberg**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport d'experts-conseils sur le service canadien du traitement par ordinateur de l'information sur la gestion agricole par voie postale, établi pour le ministère de l'Agriculture par la maison *Kates, Peat, Marwick and Company* et mentionné dans la réponse à la question n° 2452 posée au cours de la dernière session.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. Forest**: Monsieur l'Orateur, les avis de motions n°s 260 et 268 sont acceptables par le gouvernement sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[Traduction]

**M. l'Orateur**: Compte tenu des réserves apportées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que les avis de motions n°s 260 et 268 soient censés avoir été adoptés?

**Des voix**: D'accord.

LES RÈGLEMENTS DE RADIO-CANADA  
RELATIFS À LA PUBLICITÉ

Motion n° 260—**M. Mather**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des règlements de la Société Radio-Canada concernant la publicité commerciale à la télévision, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 153 dans le hansard du 17 novembre 1969, à la page 864.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU CENTRE DE RECHERCHE  
SUR LES RESSOURCES

Motion n° 268—**M. Harding**:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute étude entreprise par le Centre de recherche sur les ressources, du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et mentionnée dans la réponse à la question n° 86, pages 1137 et 1138 du hansard du 24 novembre 1969.

(La motion est adoptée.)

[Français]

**M. Forest**: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions n°s 21, 125, 156, 200, 209, 221, 247, 261, 262, 301, 304, 310 et 325?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

L'OTAN—LE PROGRAMME DE RECHERCHE  
SUR LES COMMUNICATIONS

[Traduction]

Motion n° 21—**M. Lewis**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre